
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi le 14 février 2023 à compter de 17 h 50 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette
Monsieur Gaétan Guindon
Monsieur Roch Carpentier

Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Maire de la municipalité de Denholm
Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la -
Gatineau

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines, des employés de la MRC ainsi qu'une journaliste.

Ouverture de la séance

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 17 h 54.

2023-CA-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 14 février 2023

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-CA-002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2022

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyée par Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 23 novembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-CA-003

Octroi de financement – 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 22-082

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 3 000 \$ à même le fonds des jeunes promoteurs au dossier 22-082, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 6 février 2023.

ADOPTÉE

2023-CA-004	Octroi de financement – 5 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 22-093 Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 5 000 \$ à même le fonds des jeunes promoteurs au dossier 22-093, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 6 février 2023. ADOPTÉE
2023-CA-005	Octroi de financement – 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 22-016 Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000 \$ à même le fonds des jeunes promoteurs au dossier 22-016, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 6 février 2023. ADOPTÉE
2023-CA-006	Octroi de financement – 7 000\$ à même le SPED et 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 22-084 Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 7 000\$ à même le SPED et 3 000 \$ à même le fonds des jeunes promoteurs au dossier 22-084, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 6 février 2023. ADOPTÉE
2023-CA-007	Octroi de financement – 3 000\$ à même le SPED – Dossier 22-065 Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000 \$ à même le SPED au dossier 22-065, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 6 février 2023. ADOPTÉE
2023-CA-008	Octroi de financement – 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs et 7 000\$ à même le SPED – Dossier 22-083 Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000 \$ à même le fonds des jeunes promoteurs et 7 000\$ à même le SPED au dossier 22-083, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 6 février 2023. ADOPTÉE
2023-CA-009	Octroi de financement – 3 000\$ à même le Fonds des Jeunes Promoteurs – Dossier 23-001 Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 3 000 \$ à même le fonds des jeunes promoteurs au dossier 23-001, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 6 février 2023. ADOPTÉE
2023-CA-010	Octroi de financement – 15 000\$ à même le Fonds Émergence – Dossier 22-004 Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d’octroyer un montant de 15 000\$ à même le Fonds Émergence au dossier 22-004, sous conditions, tel que présenté à l’occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 6 février 2023. ADOPTÉE

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 17 h 57.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale adjointe,
Directrice des ressources
humaines,
Greffière trésorière adjointe

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.